

« L'agriculture à Haute Valeur Naturelle État de l'art, enjeux et perspectives »

Séminaire de travail sur la caractérisation de
l'agriculture HVN au niveau régional

Mercredi 7 octobre 2009 – ENGREF

La place des HVN dans l'évaluation des PDR

Jean-François BASCHET (MAAP-SG-SSP-SDPE-BEAE)

Rôle du Bureau de l'évaluation et de l'analyse économique (BEAE), pour l'évaluation

- Préparation du programme annuel ministériel d'évaluation du MAAP (budget de 500 K)
- Appui méthodologique (et traitement de données), aux directions en charge des programmes et politiques à évaluer (le plus important : PDRN et PDRH - ODR)
- Travaux propres méthodologiques sur l'évaluation des effets propres (méthodes économétriques)
- Suivi des chantiers relatifs aux indicateurs agrienvironnementaux et de développement durable (OCDE, UE, France)

Plan de l'intervention

1. Les premières quantifications au niveau UE (projet IRENA et suite)
2. Les indicateurs HNV (agriculture et forêts) dans le suivi et l'évaluation des PDR
3. Évaluation in-itinere et organisation de l'évaluation à mi-parcours de 2010 du PDRH



Les premières quantifications au niveau UE (projet IRENA et suite) – 1.1

- Intégration de la dimension environnementale dans toutes les politiques communautaires, dont la PAC (*Conseils européens de juin 1998 à juin 2001 : Cardiff, Vienne, Helsinki, Göteborg*)
- Deux communications de la Commission, *en réponse aux demandes du Conseil, pour la PAC : janvier 2000 et mars 2001*
- Un cadre de 35 IAE basé sur le modèle DPSIR de l'AEE (*dont l'indicateur zones agricoles HVN*)
- Une étude de faisabilité de la quantification, confiée à l'AEE fin 2002, avec un COPIL uniquement communautaire mais information régulière des EM lors des réunions Offices statistiques nationaux et un site web : *opération IRENA (« Indicator Reporting on the Integration of Environmental Concerns Into Agriculture Policy »)*



Les premières quantifications au niveau UE (projet IRENA et suite) – 1.2

- Fin des travaux IRENA (fin de l'année 2005) : 3 rapports AEE
- Une quantification très provisoire pour l'indicateur « % de la SAU en HNV » : 15 % pour la France, soit 4,2 Mha : « mixte » de 25 % pour critère « végétation semi-naturelle » (CLC) et de 5 % pour critère « agriculture peu intensive » (RICA)
- Proposition du rapport IRENA reprise (avec modifications) dans la communication de la Commission de septembre 2006 : 28 IAE principaux
- Pour chacun des indicateurs :
 - Le « degré d'utilisation » : A (opérationnel), B (bine définis mais améliorations nécessaires pour la quantification) et C (améliorations substantielles yc sur le plan conceptuel – Note C pour l'indicateur HNV)
 - Les sources utilisées et le niveau géographique
 - les principales insuffisances et améliorations nécessaires



Les premières quantifications au niveau UE (projet IRENA et suite) – 1.3

- Décision du Conseil de fin 2006 :
 - *Les 28 indicateurs COM 2006 : point de départ*
 - *Nécessité d'amélioration + extension à UE 27*
 - *Demande à la Commission la mise en œuvre d'une organisation stable et permanente pour le système IAE en concertation avec les EM (DG Eurostat et les comités statistiques) : priorité donnée depuis lors aux indicateurs nitrates et pesticides*
 -
- *Des travaux d'améliorations conceptuelle par la suite : travaux divers JRC et étude-guide IEEP pour DG agri pour les indicateurs HNV (agriculture et forêt)*
- *Utilisation de certains indicateurs IRENA au niveau du RDR 2007-2013 (cf., slides suivants)*



Les indicateurs HNV (agriculture et forêt) dans le suivi et l'évaluation des PDR – 2.1

- Place centrale des indicateurs :
 - *Un article du Règlement général (de 2005), sur les indicateurs communs (article 81) : leur rôle essentiel en matière de suivi stratégique (des PSN), de suivi annuel des PDR et d'évaluations des PDR*
 - *Indicateurs « communs », en annexe au Règlement d'application général*
- *Mise au second rang des questions évaluatives communes (place centrale pour la période 2000-2006)*
- Cadre commun de suivi et d'évaluation (CCSE) : *ensemble de lignes directrices concernant les indicateurs, les suivis et les évaluations :*
 - http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/eval/index_fr.htm



Les indicateurs HNV (agriculture et forêt) dans le suivi et l'évaluation des PDR – 2.2

Les 5 types d'indicateurs « communs »

- Indicateurs de moyens ou financiers (input), *par mesure*
- Indicateurs de réalisation (output), *par mesure*
- Indicateurs de résultats (result), *par axe (12 indicateurs)*
- Indicateurs d'impact (impact), *transversal au PDR (7 indicateurs)*
- Indicateurs de référence (« baseline »)
 - *Indicateurs liés au contexte (Context baseline indicators), 23 indicateurs*
 - *Indicateurs liés aux objectifs (Objective baseline indicators), 36 indicateurs*
(les indicateurs d'impact sont des « objective baseline indicators »; en plus des indicateurs « communs », possibilité d'indicateurs spécifiques)



Les indicateurs HNV (agriculture et forêt) dans le suivi et l'évaluation des PDR – 2.3

- HNV agricole (« part de la SAU en HNV ») : *Indicator objective baseline*
- HNV agricole et forestier (« Changes in HNV farmland and forestry ») : *Indicateur d'impact*
- Dans le CCSE, quantification par DG Agri de tous les indicateurs baseline « communs » (*estimation IRENA pour HNV agricole*) et actualisation régulière par DG agri (*cf. rapport annuel relatif au développement rural*)
–http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/publi/index_fr.htm
- Dans le PDRH : *niveau actuel et niveau cible 2013 pour les indicateurs d'impact*
- Responsabilité des quantifications :
 - *réalisations et résultats : Autorité de gestion des PDR (rapports annuels de suivi des PDR)*
 - *Baseline : DG Agri et Autorité de gestion (au moins pour expertise) (rapports de « suivi stratégique » des PSN, en 2010, 2012 et 2014)*
 - *Impact : Autorité de gestion et évaluateurs (au minimum pour l'interprétation)*

Les indicateurs HNV (agriculture et forêt) dans le suivi et l'évaluation des PDR – 2.4

- Un guide DG agri pour l'estimation des indicateurs HNV (agricole et forestier) (sur la base de l'étude IEEP), *présentée à la 1ère réunion du comité d'expert évaluation du Réseau européen d'évaluation du développement rural (15 décembre 2008)*
- Un point très important rappelé à plusieurs reprises par la DG Agri (*CR de la réunion du 15 décembre, No 2 de mars 2009 de Newsletter du REEDR*) : « Le nouveau guide HNV rappelle que l'objectif n'est pas de délimiter ou de désigner à HVN des zones particulières. C'est juste un indicateur »
- Un exemple très intéressant d'estimation de l'indicateur HNV (au niveau de la rigueur statistique) : *le cas allemand (cf, en annexe, note de 2 pages de l'agence fédérale pour la préservation de la nature figurant dans le No 2 de mars 2009 de Newsletter du REEDR)*



Évaluation in-tinere et organisation de l'évaluation à mi-parcours de 2010 du PDRH (*et des autres PDR*) – 3.1

- DGPAAT (Autorité de gestion du PDRH) : responsabilité de la mise en œuvre des évaluations
- SDPE (BEAE) : appui méthodologique
- une évaluation ex-ante et évaluation environnementale stratégique, réalisées en 2006 : *site internet du MAAP*
 - <http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/europe-international/la-programmation-de-developpement-rural-2007-2013/programme-developpement/programmation-francaise/>
- une évaluation in-itinere (« activités d'évaluation » en continu), qui prend la forme (*spécificité FEADER*) :
 - d'un rapport d'évaluation à mi-parcours en 2010 (+ synthèse UE)
 - d'un rapport d'évaluation ex-post en 2015 (+ synthèse UE)



Évaluation in-tinere et organisation de l'évaluation à mi-parcours de 2010 du PDRH (*et des autres PDR*) – 3.2

- Activités d'évaluation in-itinere assez réduites pour le PDRH : *PMBE (CER), Mise en oeuvre PVE et MAE-T (CGAAER), modalités de sélection des GAL Leader*
- Organisation de l'évaluation à mi-parcours arrêtée fin septembre 2009, en réunion inter services (*avec un représentant DRAAF*) :
 - *un seul lot, piloté au niveau national avec :*
 - + *un « balayage » d'ensemble de toutes les mesures*
 - + *un « focus » particulier sur certaines thématiques ou mesures nouvelles ou ayant fait l'objet de fortes adaptations*
 - + *des travaux dans un échantillon de régions*
 - + *un examen spécifique des procédures de mise en oeuvre*
 - + *un travail à mener sur les indicateurs d'impact*
 - *avis de publicité dans les prochains jours, pour notification du marché fin janvier 2010*